

**UNION MONETAIRE  
DE  
L'AFRIQUE CENTRALE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU COMITE MINISTERIEL DE L'UMAC,  
LE 05 AVRIL 2012 A PARIS**

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le jeudi 05 avril 2012 à Paris, République française, sous la présidence de Monsieur **Luc OYOUBI**, Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable de la République gabonaise.

Au cours de cette session, le Comité Ministériel a pris connaissance des données actualisées sur la situation économique et monétaire de la CEMAC en 2011 et examiné les perspectives pour l'année 2012. Il s'est ainsi félicité de l'accélération de la croissance économique en 2011, avec une hausse de 5,0 % en 2011, contre 3,9 % en 2010, et pris acte de la résurgence des tensions inflationnistes à 2,7 % contre 1,6 % un an plus tôt. Pour l'année 2012, les perspectives macroéconomiques devraient rester favorables avec un taux de croissance de 5,7 % et une poursuite de l'amélioration des comptes publics, extérieurs et monétaires. Cependant, les pressions inflationnistes persisteraient et se situeraient autour de 2,8 %, en deçà de la norme communautaire.

Le Comité Ministériel a ratifié les comptes définitifs de la BEAC pour l'exercice 2011 qui se sont soldés par un résultat bénéficiaire de 23,143 milliards de francs CFA, traduisant ainsi la poursuite du redressement de la gestion de la Banque Centrale.

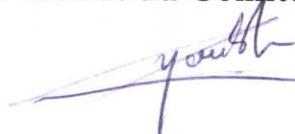
Il a également adopté les budgets annuels de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et du Groupe d'Action contre le Blanchiment de l'Argent en Afrique Centrale (GABAC) pour l'exercice 2012 et approuvé les programmes d'activités desdits organismes.

Par ailleurs, le Comité Ministériel a procédé à l'adoption des règlements portant diverses dispositions relatives au taux effectif global, définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC et création du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale.

En outre, le Comité a approuvé les demandes d'agrément en qualité de Spécialistes en Valeurs du Trésor présentées par deux établissements de crédit de la zone.

Enfin, il a examiné les dossiers qui seront soumis à la réunion des Ministres des Finances de la Zone Franc et aux Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington.

**Le Président du Comité Ministériel,**



**Luc OYOUBI.-**